

charger un comité parlementaire d'étudier un problème comme celui-là, j'estime que, dans les circonstances actuelles, cette proposition ne saurait aboutir à la solution pratique et immédiate du problème qui peut exister. Somme toute, monsieur l'Orateur, le comité parlementaire se bornerait à se documenter. Une fois les faits établis, le comité formulerait certains vœux.

Si le chômage qui est à l'origine de cette proposition selon laquelle il y aurait lieu de constituer un comité parlementaire pour l'examiner est aussi sérieux que le prétendent les honorables députés qui siègent en face, s'il se trouve actuellement chez nous 530,000 chômeurs, disposés à travailler mais ne pouvant trouver à s'employer, je pense que nous n'avons guère besoin de ce comité. Au contraire, ce qu'il nous faut, ce sont des propositions précises quant à la forme que doit prendre l'intervention du Gouvernement. Mais s'il y a 230,000 chômeurs, comme nous le prétendons de ce côté-ci de la Chambre, je crois que le comité n'aurait d'autre utilité que de démontrer que l'opposition se trompait. Je ne pense pas que ces chiffres soient de nature à inspirer à un comité parlementaire des vœux propres à faire perdre la tête au Gouvernement et à lui faire présenter des mesures radicales pour parer à la situation. Je viens de dire, en somme, que ce que propose l'opposition officielle est insuffisant, ou bien, au contraire, parfaitement inutile.

**M. Fleming:** L'honorable député veut-il me permettre une question?

**M. Dickey:** Oui.

**M. Fleming:** Quel mal y aurait-il à soumettre le problème à un comité de la Chambre?

**M. Dickey:** C'est cela précisément, il n'y a aucun mal. De deux choses l'une: ou la situation exige l'adoption de certaines mesures précises, ou bien il n'y a pas lieu de la faire examiner par un comité parlementaire. Ces comités ont d'autres choses à faire qui seraient plus utiles et propres à donner un meilleur résultat.

**M. Fleming:** L'honorable député me permettrait-il de lui demander ce que ce comité a de mieux à faire en ce moment? Il n'a pas encore été convoqué au cours de la présente session.

**M. Dickey:** S'il n'a pas encore été convoqué, c'est précisément pour les raisons que je viens de signaler. Je comprends l'objection de l'honorable député car il est un de ceux qui appuient la proposition; il ne s'agit donc que d'une divergence de vues entre lui et ceux qui ne sont pas d'accord avec lui.

[M. Dickey.]

En ce qui concerne l'établissement des faits, comme je l'ai dit hier soir, je crois que le ministre du Travail (M. Gregg) et le ministre du Commerce (M. Howe) en ont donné un aperçu fort exact. De plus, je serais plutôt enclin à me fier aux honorables députés qui, après tout, représentent des circonscriptions disséminées à travers tout le pays, pour connaître les faits tels qu'ils les ont établis eux-mêmes sur place dans leurs circonscriptions respectives. Un certain nombre de députés de diverses parties du pays ont déjà parlé à ce sujet, mais à l'exception de ceux qui ont, très pertinemment, exposé à la Chambre les difficultés particulières qui se posent à deux ou trois industries, je n'en ai pas entendu un seul qui ait dit que dans sa circonscription un chômage général sévissait au point de solliciter une attention spéciale de sa part.

Si le chômage était généralisé, quelques députés, au moins, auraient déjà pris la parole pour nous dire que c'était là une vérité d'observation.

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** D'où vient le demi-million de chômeurs?

**M. Dickey:** Le fait est que les députés qui m'interrompent en ce moment ont eu l'occasion de signaler un tel état de choses au Gouvernement. Les représentants qui nous ont parlé des industries des machines agricoles, des textiles et de l'extraction de la houille nous ont exposé des problèmes concrets. Personne n'a encore prétendu que le Parlement ne se penche pas sur ces problèmes concrets. Pour ce qui est de l'industrie des textiles, la première mesure dont la Chambre s'est occupée au début de la présente session a été précisément un texte législatif dont l'adoption avait été préconisée en vue de pourvoir à ce cas particulier.

Monsieur l'Orateur, les vis-à-vis n'ont apporté à l'appui de leurs chiffres aucun fait qu'ils auraient constaté dans leurs circonscriptions respectives. Si des faits de ce genre existaient, ils nous les auraient signalés. J'espère que pas un député ne garde pour soi de tels faits, jusqu'au moment où il pourra les révéler à la commission parlementaire.

Le sous-amendement qu'a proposé le parti cécéliste fait preuve d'une attitude plus pratique à l'égard du problème. Il demande au Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à la situation. L'amendement et les discours prononcés par les membres de ce groupe n'ont guère précisé le genre d'action qu'ils souhaitent. J'ai surtout été frappé par l'exposé qu'a fait hier après-midi le député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher). Celui-ci a commencé